



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

Nous, Maire de la Commune de VERZENAY,

Objet de l'arrêté : voirie –

Règlement de circulation et de stationnement – Rue des Gadons,

N° 08-24 :

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande d'arrêté de circulation et de stationnement effectuée par Monsieur Jimmy PIERSON, Représentant de la société EHTP -TSA 70011-69134 DARDILLY CEDEX, pour une extension de réseau Eau Usée, Rue des Gadons, à partir du lundi 19 février jusqu'au lundi 18 mars 2024 inclus, de 08 h 00 à 18 h 00,

Considérant que les travaux d'extension de réseau Eau Usée, Rue des Gadons, à partir du lundi 19 février jusqu'au lundi 18 mars 2024 inclus, nécessite la réglementation de la circulation et du stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit dans les deux sens de circulation, des Gadons, à partir du lundi 19 février jusqu'au lundi 18 mars 2024 inclus, 08 h 00 à 18 h 00,

Article 2 : La circulation est règlementée, la vitesse est limitée à 30 Km/heure, la circulation sera alternée au droit du chantier sur la voie suivante : rue des Gadons, avec la mise en place de panneaux de signalisation et lumineux en amont et en aval du chantier avec un empiètement de la chaussée et ce, à partir du lundi 19 février jusqu'au lundi 18 mars 2024 inclus, de 08 h00 à 18h00, sauf en cas d'interventions nécessaires pour la conservation des personnes et des biens,

Article 3 : Le cheminement des piétons sera dévié par panneaux et l'accessibilité des secours et des services sera maintenue,

Article 4 : Les panneaux de signalisation et barrières seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 5 : Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que Monsieur le Commandant de gendarmerie de Beaumont-sur-Vesle sont chargés chacun en ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Verzenay, le 05 février 2024

Le Maire, Cyrille DUTERNE

